

Rapport 2019 Développement Durable



Dans le cadre du décret d'application
de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010
portant engagement national pour
l'environnement



Sommaire

Des outils de pilotage en faveur du développement durable et de la transition écologique	4
Un territoire moteur et exemplaire	6
Energies renouvelables : la COR en soutien ou à l'impulsion des projets	7
Développement d'énergies alternatives	8
Un territoire au soutien de ses pôlarités	10
Un territoire solidaire	12
Un développement responsable	14
Prendre soin de son environnement et de ses ressources	17
Des pratiques éco-responsables	19
Conclusion	20



Éditos

Si le développement durable est spontanément associé à l'écologie, cette dernière n'est qu'un des trois piliers d'un développement durable. La transition énergétique et écologique demeure le véritable fil rouge du Projet de Territoire de la COR, dévoilé en 2019 après deux années de concertation. Elle s'appuie sur des actions fortes, soutenues, impulsées ou portées par la COR : parc éolien, création de réseaux de chaleur, installations de photovoltaïque sur les bâtiments publics, unité de méthanisation, rénovation énergétique de plus de 1.000 logements sur le territoire, création de stations de GNV...

Ce volontarisme en matière écologique, accompagné d'ambitions fortes comme celle de devenir un territoire à énergie positive à l'horizon 2050, ne doit pas pour autant occulter les efforts produits par la COR sur les deux autres piliers du développement durable. Le pilier social est ainsi largement représenté parmi les réalisations de la COR en 2019 : une Politique de la Ville active pour remettre du lien dans notre société ; des initiatives afin de soutenir le commerce de proximité, les circuits courts et la consommation locale ; des spectacles, ateliers, concerts, partout sur le territoire et accessibles à tous ; un développement touristique axé sur la pleine nature et la mise en valeur du patrimoine naturel de notre territoire ; des innovations en matière de mobilité douce...

Enfin, le pilier économique est tout à fait indispensable mais aussi indissociable de toutes ces actions. Alors que 18,4% des emplois proviennent, dans les territoires ruraux comme la COR, des industries (contre 11,5 % sur le reste du territoire, chiffres CGET), il

apparaît autant nécessaire de recréer un tissu industriel afin que la COR puisse se développer de manière durable. Satisfaire les besoins de la population en matière d'emploi est aussi une manière d'améliorer sa santé, son pouvoir d'achat, de réduire ses déplacements ; de lui offrir la possibilité d'habiter sur notre territoire et d'y vivre dignement...



La création d'un tiers-lieu à Tarare, définitivement actée en 2019, est une parfaite illustration de l'attention portée par la COR à ces trois piliers du développement durable : ce lieu d'innovation doit en effet être un outil au service des acteurs économiques, dans les domaines de l'innovation sociale, du développement durable et de la transition énergétique. Mais il est aussi pensé pour assurer le développement du numérique sur le territoire et sera le lieu d'accueil d'une Micro-Folie, donnant à tous l'accès aux plus grandes collections des musées nationaux. Afin que chacun, sur le territoire de la COR, bénéficie d'une qualité de vie permettant de profiter de l'environnement naturel privilégié qui nous entoure.

Michel MERCIER

Ancien Ministre,
Président de la Communauté d'agglomération
de l'Ouest Rhodanien

« Bien que dernière année du mandat électoral, l'année 2019 n'aura pas été la dernière en matière de développement durable pour la COR.

Nous avons ainsi franchi la barre des 1.000 projets de rénovation de l'habitat privé, permis par les différentes aides techniques et financières fournies aux porteurs de projet.

La COR a été labellisée Cap'citergie, premier niveau de reconnaissance du travail de transversalité au sein des services de la collectivité et, plus globalement, récompensant la politique territoriale de développement durable de la COR.

Le déploiement des énergies renouvelables se concrétise avec la mise en service de 15 installations photovoltaïques sur des bâtiments publics et avec la poursuite du Contrat d'Objectif Territorial (COT) issu du fond chaleur de l'Ademe.

Ces trois exemples d'actions sont emblématiques mais ne représentent qu'une petite partie de ce qui est développé dans le présent rapport, qui détaille la politique globale de la COR en matière de développement durable.

Le plus important me semble toutefois être le fléchage pour le futur de la collectivité établi au travers d'ambitions, de dispositifs et de projets : TEPos, Plan Climat Air Energie Territorial validé en 2019, schéma directeur des énergies renouvelables... Les bases sont aujourd'hui solides et la route est tracée de façon irréversible pour que la COR reste un acteur territorial engagé dans la transition énergétique en poursuivant une politique volontariste de développement durable intégrée dans toutes les actions relevant de ses compétences.



« C'est le projet de territoire du futur de la COR qu'élus et techniciens sont en train d'élaborer. »

Jean-Pierre GOUDARD

Vice-Président de la Communauté d'agglomération
de l'Ouest Rhodanien au Développement
Durable et Programmes Européens

Des outils de pilotage en faveur du développement durable et de la transition écologique



PROJET DE TERRITOIRE : LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE EN FIL ROUGE

Après deux ans de concertation « Vers un projet de territoire » en 2017 et « Aménager la COR dans la transition énergétique » en 2018, la COR a approuvé son projet de territoire le 26 septembre 2019 en conseil communautaire.

La concertation, qui a réuni les élus, partenaires et acteurs du territoire et les membres du Conseil de Développement, a consolidé le parti-pris de la COR de placer la transition énergétique et écologique comme marqueur de son projet.

La démarche s'est clôturée par un séminaire de restitution de la concertation le 11 juillet 2019, au cours duquel les thématiques de l'éducation, de la santé et du numérique ont également été abordées. Celles-ci se retrouveront en effet dans le futur Contrat de Cohésion Territoriale pour laquelle la COR a été retenue comme territoire expérimental par le CGET.

Le projet de territoire s'appuie donc sur un fil rouge : celui de la transition écologique et énergétique qui porte l'ensemble du projet. Cette ambition, matérialisée par ailleurs dans le PCAET, se construit autour de cinq objectifs :

- Porter l'ambition 2050 du TePos
- Soutenir la production d'énergies renouvelables
- S'adapter et lutter contre le changement climatique
- Préserver les ressources
- Produire et consommer autrement

Le fil rouge chapeaute les deux axes du projet de territoire : renforcer l'attractivité économique et résidentielle ; et organiser la cohérence et les solidarités territoriales.



MISE EN PLACE DU PCAET ET LANCEMENT D'UN SCHÉMA DIRECTEUR DE L'ÉNERGIE

Bénéficiant toujours de la reconnaissance TEPOS (Territoire à énergie positive) de l'ADEME et désormais en phase de mise en œuvre de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), la COR s'est engagée en fin d'année 2019 dans l'élaboration d'un

Schéma Directeur de l'Énergie (SDE), l'une des actions les plus structurantes du PCAET.

Le but de ce SDE est la **planification énergétique du territoire et l'identification des zones de développement prioritaire des énergies renouvelables ainsi que des zones prioritaires de maîtrise de l'énergie**. Cette démarche prospective prend en compte

la question des réseaux (gaz et électricité), mais aussi tous les thèmes porteurs tels que la question du stockage ou encore de récupération de l'énergie. Cette étude, qui durera environ une année, permettra de sensibiliser et de faire travailler les élus issus du scrutin municipal de 2020 sur les enjeux de la transition énergétique.



QUALITÉ DE L'AIR : LA COR ADHÈRE À ATMO AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Dans le cadre de sa compétence optionnelle de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, la COR est compétente en matière de lutte contre la pollution de l'air. Cette compétence a été renforcée par la mise en place du PCAET. Pour mettre en place des référentiels et ses premières actions, la COR a alors adhéré en 2019 à ATMO Auvergne-Rhône-Alpes, l'observatoire agréé par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie pour la surveillance et l'information sur la qualité de l'air.

Dans cette lignée, et alors que la COR a pris une nouvelle compétence facultative en matière de santé, la COR a initié avec l'ARS une étude sur l'implantation de l'entreprise ID Logistics à Saint-Romain-de-Popey afin d'en évaluer l'impact sur la qualité de l'air.

LE PROGRAMME LEADER

Depuis 2017, la COR anime le programme LEADER du Beaujolais Vert (2015 à 2022) préalablement porté par le Syndicat Mixte du Beaujolais. Le programme est positionné sur les enjeux de "changement de pratiques, préservation et valorisation des ressources" et "d'adaptation au changement climatique".

Doté d'une enveloppe initiale de 1.457 million d'euros, le GAL du Beaujolais Vert a obtenu en 2019 une enveloppe complémentaire de 233 240€.

Sans compter le dernier Comité de programmation du mois de novembre 2019, l'enveloppe totale est engagée à 50 % en juillet 2019 avec 62 dossiers déposés.

OBTENTION DU LABEL CIT'ERGIE

La COR a obtenu le label européen CAP Cit'ergie décerné par la Commission nationale du label, réunie le 26 juin 2019. Ce label vient couronner l'engagement climat-énergie de la COR et la qualité de son programme d'actions (PCAET, bilan Carbone). La COR accède ainsi au premier niveau de label, qui se décline en trois niveaux (Cit'ergie Gold, Cit'ergie et CAP Cit'ergie). Ce label est octroyé pour quatre ans et nécessitera d'évaluer annuellement le niveau de mise en œuvre des ambitions lors d'un audit assuré par un conseiller Cit'ergie. C'est avant tout un outil de pilotage de la stratégie climat-énergie de la COR qui lui permet de se comparer à d'autres territoires européens.



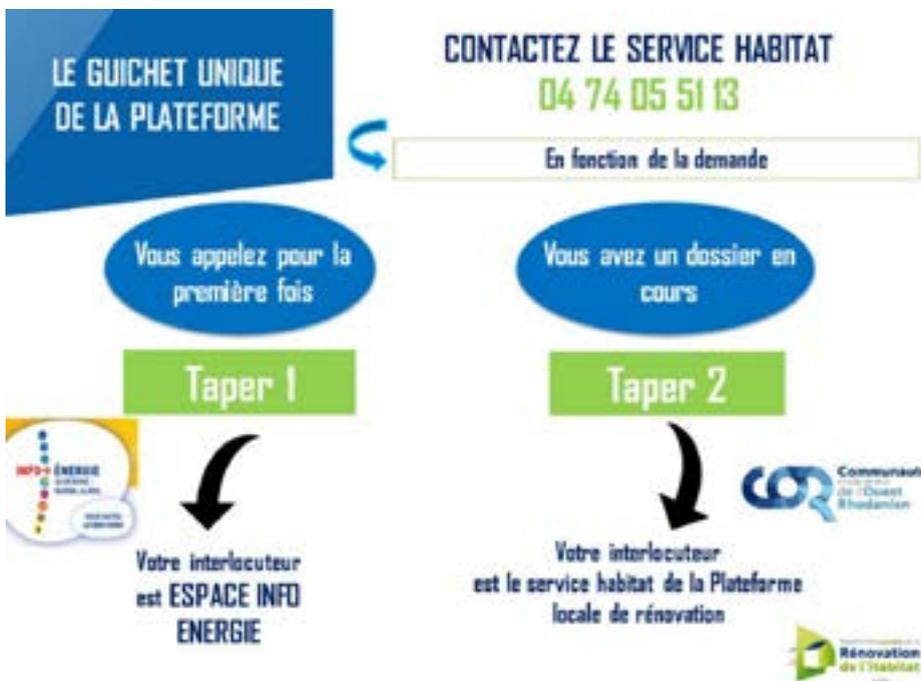
Un territoire moteur et exemplaire engagé pour la maîtrise et la production des énergies renouvelables

CERTIFICAT D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

La COR a mis en place un dispositif de valorisation mutualisée des Certificats d'Économies d'Énergies (CEE) en lien avec les travaux de maîtrise de l'énergie réalisés par les communes du territoire. En 2019, un nouveau dépôt de certificats d'économies d'énergies permet à la COR d'atteindre les 370.000 € de CEE valorisés depuis cinq ans.

PLATEFORME DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Depuis le 1^{er} juillet 2019, la COR a mis en place une nouvelle organisation du guichet unique comme illustrée ci-dessous.



250 dossiers

accompagnés par la COR

4.350.095 euros,

soit le montant des travaux réalisés par les particuliers

623.064 euros,

soit le montant des subventions attribuées par la COR

211

soit le nombre de dossiers à base de matériaux bois en 2019, un nombre en constante augmentation

16.088.896 euros,

soit le montant des travaux réalisés depuis 2015 pour **1.019** rénovations de logements par des particuliers, financés à hauteur de **2.109.189 €** par la COR.

L'AGENCE LOCALE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU RHÔNE

Créée le 24 mai 2019, l'Agence Locale de la Transition Énergétique du Rhône (ALTE 69) est un service mutualisé entre les EPCI ruraux du Rhône pour accompagner les habitants dans leurs projets de rénovation énergétique mais aussi les collectivités dans leur stratégie de transition énergétique.

Sur le territoire de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien, l'ALTE a pour missions :

- Informer et conseiller les particuliers sur l'énergie dans le logement. Des conseillers énergie sont disponibles lors de permanences 5j/7 pour orienter les habitants sur les travaux de rénovation et les aides financières mobilisables. Deux conseillères pour le territoire de la COR de l'ALTE proposent des visites à domicile.
- Animer et favoriser la transition énergétique en mobilisant les acteurs des territoires. Des événements seront organisés chaque année (ateliers, visites de site, conférences...).
- Mobiliser et engager les professionnels dans la transition énergétique aux côtés des territoires (concepteurs, artisans, agents immobiliers, notaires, banquiers...).

Energies renouvelables : la COR en soutien ou à l'impulsion des projets

Pour développer les énergies renouvelables, la COR anime des démarches territoriales tel que le Contrat d'Objectif Territorial passé avec l'ADEME et porte directement des investissements comme le permet la compétence Production d'énergie renouvelable, prise en 2017. Parallèlement, elle recherche des développeurs et n'hésite pas à prendre sa part en investissant avec eux dans les SAS qui portent localement les projets. C'est le cas aux côtés d'EDF-EN pour les éoliennes de Valsonne dont le chantier a démarré en 2019 et ce sera certainement le cas dans le projet de méthanisation territoriale de Thizy les Bourgs avec la société Méthajoule.

PHOTOVOLTAÏQUE

En 2019, la COR a poursuivi la recherche de sites économiquement viables en menant des études de faisabilité à grande échelle sur le patrimoine communautaire et communal (9 études de faisabilité) mais aussi sur des toitures d'entreprises (un quarantaine d'études) pour inciter le portage privé d'investissement dans le photovoltaïque.

Elle a surtout finalisé sa première tranche d'investissement mettant en service 15 installations sur 12 communes différentes, soit 280,5KWc. La COR a aussi engagé une deuxième tranche d'investissement pour installer plus d'une dizaine de nouveaux sites qui seront mis en service en 2020.

Par ailleurs, la COR a mis en place un guide à destination des propriétaires particuliers pour informer largement ses habitants sur le développement du photovoltaïque. Ce guide permet d'accompagner le particulier dans le développement de son projet, de la sélection de l'installateur à l'exploitation de l'installation : démarches à suivre, pièges à éviter, modèle économique à choisir, etc.



ENR THERMIQUES

Le Contrat d'Objectif Territorial passé avec l'ADEME permet à la COR de gérer les subventions de celle-ci en faveur des énergies renouvelables thermiques (bois, solaire thermique, géothermie) à destination des collectivités et des entreprises du territoire. Pour bénéficier de ce dispositif, la COR s'est engagée auprès de l'ADEME à développer environ 35 projets sur le territoire produisant 215 TEP (Tonnes Equivalent Pétrole), soit l'équivalent de 299 logements chauffés par des énergies renouvelables thermiques. L'enveloppe prévisionnelle de l'ADEME initiale était de 890 000 € pour 2,230 millions d'€ de travaux générés.

En 2019, la COR a déjà validé un montant total de subvention de 616.000 € d'investissement et de 26.000 € d'études en octobre 2019 et devrait engager la totalité de l'enveloppe avant la fin d'année.

DÉBUT DES TRAVAUX POUR LE 1^{ER} PARC ÉOLIEN DU RHÔNE

Porté par EdF En, le projet d'éolien à Valsonne contribue très favorablement au développement des énergies renouvelables sur le territoire. C'est la raison pour laquelle la COR a souhaité s'investir dans le projet, tant dans l'accompagnement pour sa concrétisation que dans son fonctionnement, notamment par une prise de capital dans la société qui sera créée pour l'exploitation des éoliennes. Quatre années d'études ont permis de concevoir un projet respectant l'environnement naturel et humain.

Les travaux de ce qui sera le premier parc éolien du Rhône ont débuté en septembre 2019 et la mise en service des quatre éoliennes est prévue en décembre 2020. **La production du parc éolien permettra de répondre à l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 13.000 personnes** (besoins énergétiques privés, sources EdF En).

Développement d'énergies alternatives

MÉTHANISATION : UN PROJET D'ENVERGURE TERRITORIALE



Lancé depuis plusieurs années, le projet de méthanisation prévu à Thizy les Bourgs entre dans une phase de concrétisation. Prévus pour accueillir des effluents agricoles ainsi que les boues issues des stations d'épuration de la COR, l'unité de méthanisation doit permettre de produire du gaz permettant de répondre à la consommation de près de 500 ménages annuellement.



La SAS MéthAgriCor est en phase de création avec l'entreprise Méthajoule afin de pouvoir porter l'ensemble des investissements ainsi que le fonctionnement de la future unité.

L'année 2019 a été une année de consolidation à la fois des intrants mais surtout de validation du modèle économique et juridique.

L'ouverture de cette unité de méthanisation est prévue au second semestre 2021.

Les chiffres-clefs :

- › **Gisement** : 21 000 tonnes
- › **Production** : environ 85 nm³/h, soit 6 300MWh de biométhane (= 500 logements chauffés ou 975 000 km de bus au Gaz Naturel Vert)
- › 1.5 ETP direct
- › **Gestion des effluents et des déchets de la collectivité localement**
- › **Réduction des odeurs & des apports d'engrais**
- › **Budget** : 4.5M€ - 20% de subvention espérée (temps de retour entre 8 et 10 ans).

DES STATIONS GNV À L'ÉTUDE

Dans le cadre de l'ambition Territoire à Energie Positive à l'horizon 2050, la COR s'est engagée pour le développement des carburants alternatifs, dont le GNV et le bioGNV, pour mettre en œuvre la transition énergétique.

Cette action est conduite parallèlement au développement d'une unité de méthanisation territoriale valorisant son biométhane par l'injection dans les réseaux.

Deux scénarios de développement sont à l'étude sur le territoire. Une station mixte sur le secteur de

Thizy les Bourgs (cohérence géographique avec la méthanisation et l'implantation des transporteurs) ainsi qu'une station rapide et publique de taille plus importante sur le secteur de Tarare (proximité de l'échangeur de l'A89).

Pour dimensionner cette seconde station, la COR déploie une importante animation des transporteurs de personnes et marchandises afin de pouvoir mettre en concurrence des investisseurs privés avec une base de consommation « assurée » et des engagements de renouvellement des flottes de véhicules.



QUATRE RÉSEAUX DE CHALEUR BIENTÔT CONCRÉTISÉS

La COR a lancé deux marchés pour la réalisation de chaufferies bois et leurs réseaux de chaleur sur son territoire, implantées sur quatre communes différentes. L'objectif est de diminuer les consommations et l'impact énergétique de ses communes tout en valorisant et promouvant la filière bois dans l'utilisation d'énergies renouvelables.

• Un marché CREM (Conception Réalisation Exploitation Maintenance) pour les communes de Cours et Thizy les Bourgs :

Cours :

- Longueur réseau : 250 m
- Puissance bois de la chaufferie : 800 kW
- Mise en service théorique : automne 2020

Trois établissements seront desservis : la piscine, l'hôpital et le château de la Fargette.

Thizy les Bourgs :

- Longueur réseau : 2300 m
- Puissance bois de la chaufferie : 1 250 kW
- Mise en service théorique : Eté 2021

13 établissements seront desservis : mairie, salle des fêtes, résidence senior, bâtiment est, bâtiment ouest, école de musique, école Mathilde Ovize, hôpital, IME Perce Neige, foyer rural de la Platière, IM PRO, lycée François Mansart et salle des sports Chaboud.

Le marché CREM devrait être attribué à un groupement d'entreprise avant la fin de l'année 2019.
Taux de couverture bois demandé : 90 % minimum.
Combustible utilisé : Plaquettes forestières.

• Un marché Conception Réalisation pour les communes de Claveisolles et Valsonne :

Claveisolles :

- Longueur réseau : 70 m
- Puissance bois de la chaufferie: 150 kW
- Mise en service théorique : Printemps 2020

Quatre établissements seront desservis : la salle multisports, la salle des fêtes, cinq logements OPAC, l'agence postale communale et un logement.

Valsonne :

- Longueur réseau : 80 m
- Puissance bois de la chaufferie: 100 kW
- Mise en service théorique : Printemps 2020

Deux établissements seront desservis : l'école maternelle et l'école primaire.

Le marché Conception Réalisation devrait être attribué à un groupement d'entreprise avant la fin de l'année 2019.

Taux de couverture bois demandé : 100%
Combustible utilisé : Granulés.



Un territoire au soutien de ses polarités

En 2019, la COR poursuit son action en faveur de la revitalisation de ses polarités urbaines, dans une logique d'équilibre et de solidarités territoriales. Ces polarités offrent en effet un niveau de services à la population dans un territoire majoritairement rural, mais elles font face à une démographie plus faible et une précarité accentuée. La COR, par une politique transversale autour de la rénovation du logement, de la revitalisation du commerce et de la requalification des espaces publics, soutient particulièrement ses centralités.



PLAN LOCAL DE L'HABITAT

Le Plan Local de l'Habitat a été arrêté le 21 octobre 2015 pour 6 ans (2016, 2021). Depuis 2015, un certain nombre de conventions ont été signées (ORT, CIL, Avenant du PIG, Protocole habitat, OPAH RU de TARARE), et de nouvelles politiques de l'habitat constitutive de la loi ELAN sont en place. Ainsi, la COR souhaite réaliser un bilan intermédiaire (2016 à 2019). Ce programme sera l'expression du projet de territoire en conformité avec le PCAET.

DES AVANCÉES SUR L'ACTION CŒUR DE VILLE

La convention Action Cœur de Ville pour Tarare finalise sa phase d'initialisation en 2019, avec la signature du premier avenant en décembre 2019, exposant la stratégie de revitalisation du cœur de ville et un plan d'actions 2019-2022. Au cours de l'année 2019, le potentiel d'un territoire intelligent a été abordé, notamment sur la question de la gestion intelligente des bâtiments et du stationnement. Le plan d'actions « Action Cœur de Ville » comprend deux axes transversaux autour du numérique et de la transition énergétique et écologique.

Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain (OPAH-RU) à Tarare : Le programme Action Cœur de Ville a été mis en place afin de permettre de sortir des logements de la vacance et de favoriser la rénovation des copropriétés souvent touchées par la dégradation et la vacance dans le centre-ville de Tarare. Cette action va permettre la mise en place d'un dispositif d'aides et de primes visant à accompagner et à aider financièrement les propriétaires bailleurs ainsi que les copropriétés à investir sur les logements centre-ville.

Le projet sera piloté conjointement par la COR et la Ville de Tarare.

Les objectifs de l'OPAH sont de : 322 logements réhabilités sur Tarare en 6 ans (juin 2019 à 2025) dont 184 en secteur centre-ville (périmètre précisé dans la convention).

Parmi l'objectif de 184 logements réhabilités au centre-ville, 166 au minimum seront subventionnés par l'ANAH.

Étude pré-opérationnelle habitat, Amplepuis : Réalisée sur les mois de novembre et décembre 2019, elle porte sur la mise en place d'un dispositif d'amélioration de l'habitat, pour le centre-ville de la commune d'Amplepuis, visant à lutter contre la vacance, l'insalubrité, la précarité énergétique et la perte d'autonomie dans l'habitat du centre-bourg.

DES CONVENTIONS DE RENOUVELLEMENT DE L'HABITAT

Le 18 juillet 2019 en présence de M. le Préfet de Région, la COR a signé trois conventions permettant de poursuivre son engagement autour de la revitalisation de ses polarités, et la reconstruction de la ville sur la ville :

- Le **Protocole Habitat**, définissant les ambitions et les modalités du programme de renouvellement patrimonial et d'attractivité du parc social de l'OPAC du Rhône et de l'IRA sur le territoire de la COR

- L'**Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)**, incluant les communes de Tarare, Thizy les Bourgs et Cours en s'appuyant sur les conventions de revitalisation de leurs centres bourgs. Suite à l'étude pré-opérationnelle en cours, Amplepuis rejoindra l'ORT à compter du 1^{er} janvier 2020.

- L'**Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain** de Tarare, définissant les aides apportées à la rénovation du parc privé de logement sur la commune de Tarare.



CONSTRUIRE LA VILLE SUR LA VILLE

Dans le cadre de ses compétences en matière d'habitat, la COR a engagé plusieurs opérations et procédures permettant de construire la ville sur la ville et ainsi d'engager un certain nombre de rénovations et aménagements à l'échelle de l'îlot.



Résorption de l'Habitat Insalubre à Thizy les Bourgs (RHI) :

Engagé dans la phase de travaux en milieu d'année 2019, le projet de l'îlot Jaurès sera livré au printemps 2020. Il offrira trois logements réalisés dans le cadre d'un bail à réhabilitation ainsi que la création d'une traboule mettant en lien les services et commerces de la place du Commerce et les écoles et l'hôpital de la rue Platière. Sur le chemin de la traboule, un jardin public viendra agrémenter et prolonger un parking existant qui sera agrandi et paysagé.

Opération de Restauration Immobilière à Thizy les Bourgs (ORI) :

Une procédure ORI a été lancée sur certains immeubles de la place du Commerce à Thizy. Une phase de concertation sera lancée en fin d'année 2019.

Résorption de l'Habitat Insalubre à Tarare, Cour Royale (RHI) :

Ce projet consiste en la démolition de quatre immeubles privés dans le cadre de la requalification de l'entrée ouest de Tarare. Il est prévu la reconstitution de deux logements et l'aménagement d'espaces publics autour de ces logements afin de traiter

la transition entre les espaces publics et les espaces privés des logements. Un premier passage en commission CNLHI en septembre 2019 permettra de connaître l'éligibilité du projet. Un deuxième passage en commission calibrera de façon précise le déficit d'opération.



POLITIQUE DE LA VILLE

Prolongé jusqu'en 2022 via la signature d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques entre la Communauté d'agglomération et l'État, le Contrat de ville précise les actions qui visent à réduire les inégalités en matière de développement économique et d'emploi, à développer la cohésion sociale et à améliorer le cadre de vie et le renouvellement urbain.

Programmation politique de la ville : Un programme de 25 actions solidaires à destination des habitants. La COR s'engage dans la réduction des écarts de développement et de correction des déséquilibres, et affiche une volonté de mettre en œuvre une solidarité et une cohésion sociale à l'ensemble de son territoire à travers plusieurs actions :

› **Habitat et cadre de vie :** la COR a poursuivi le travail de proximité engagé dans les quartiers de Tarare via son programme de Gestion Sociale et Urbaine de Proximité (GSUP). Elle œuvre également afin de permettre la mixité sociale, d'assurer les équilibres sociaux à l'échelle des quartiers, d'associer les habitants aux projets et de favoriser l'accès à un logement social.

› **Santé :** programme de l'Atelier Santé Ville (de 2 à 80 ans et plus) afin de permettre l'accès au droit, à la santé, à l'hygiène et au soin de soi pour tous.

› **Culture :** Des actions de médiation culturelle ont eu lieu dans les sites du théâtre de Tarare ou du musée Barthélemy Thimonnier d'Amplepuis, afin de permettre aux publics de découvrir et de s'approprier ces lieux. Un spectacle de déambulation urbaine a également mis à l'honneur des quartiers de Tarare.

› **Emploi :** La formation et l'insertion socioprofessionnelle sont les objectifs poursuivis par les actions de la politique de la ville sur le volet emploi. Elles doivent permettre un retour à l'emploi.



Un territoire solidaire

DES SOLUTIONS INNOVANTES DE DÉPLACEMENTS

Dans la poursuite des expérimentations lancées fin 2017, avec le dispositif Covoit'ici et l'autopartage entre particuliers, la COR a maintenu son engagement pour multiplier les alternatives à la voiture individuelle.

Depuis mars 2019, 20 vélos à assistance électrique (VAE), dénommés By-COR, sont accessibles en libre-service dans un local sécurisé situé à proximité de la gare de Tarare. Pour accompagner l'intégration de ce service, des ateliers de remise en selle, mêlant théorie et pratique, permettent aux participants de reprendre confiance à pédaler et de reconsidérer le vélo comme un mode de déplacement à part entière. En quelques mois, le service comptabilise déjà plus de 1.000 locations réparties entre usage loisir (tarif horaire) et quotidien (abonnement régulier). La COR travaille maintenant avec les entreprises du secteur pour inciter la pratique dans les déplacements domicile – travail.

Également à la gare de Tarare, une Zoé du parc de la collectivité est mise à disposition des habitants sur réservation en dehors de ses horaires d'ouverture. L'autopartage a été pensé dans une logique de mutualisation des véhicules dormant sur les parkings des entreprises et des administrations. Si les retours d'expérience sont satisfaisants, le dispositif sera étendu à d'autres sites sur le territoire de la COR.

La COR organise également depuis septembre 2019 un service d'autostop-organisé décliné de Covoit'ici, Covoit'Go. En effet, à la place d'une borne connectée, c'est un boîtier de 6 boutons qui permet d'afficher une destination sur le panneau lumineux. A la différence du premier dispositif implanté sur la frange ouest du territoire, Covoit'Go n'identifie pas l'utilisateur et n'organise pas d'échange d'argent entre les covoitureurs. Les équipements sont déployés dans plusieurs communes de la Haute Vallée d'Azergues : Grandris, Lamure-sur-Azergues, Claveisolles, Chambost-Allières, Saint-Nizier-d'Azergues. A la suite d'une première phase d'expérimentation, le réseau pourrait être étendu à davantage de communes de l'ancien canton. Le projet a été initié par un groupement d'habitants encadré par le centre social VHB, qui a ensuite reçu le soutien financier et d'ingénierie de la COR.



Enfin, en collaboration avec Klaxit, la COR s'apprête à lancer une expérimentation pour développer le covoiturage domicile – travail sur le bassin d'emploi de Tarare. Pour y parvenir, elle va s'appuyer sur les principales entreprises du secteur qui génèrent la majorité des flux de salariés. Elle leur offrira pendant 9 mois une application dédiée, qui disposera des fonctionnalités classiques de mise en relation mais aussi une garantie retour, un minimum garanti pour les trajets de courte distance et une participation financière de la collectivité. Ces avantages ont pour objectif de constituer rapidement une masse critique de covoiturages proposés par les salariés pour constituer un futur réseau de covoiturage ouvert au grand public.

covoit GO
OUEST RHODANIEN

Déplacez-vous en toute simplicité sur la Haute Vallée d'Azergues!

Passagers Trouvez une place dans les voitures qui passent.
Conducteurs Aidez des passagers sur votre trajet.

Covoit'GO dans la Haute Vallée d'Azergues est un service développé par les habitants et la COR avec le soutien du programme européen LEADER.

Conseil en mobilité
04 74 05 50 97

Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien

DES BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUES BIENTÔT INSTALLÉES

Depuis 2013, la COR met à disposition des points de charge pour véhicules électriques accessibles gratuitement aux gares de Tarare, Amplepuis et Lamure-sur-Azergues, ainsi qu'au Lac des Sapins. À partir de 2020, elle prévoit d'équiper le reste du territoire en bornes de recharge dite accélérée (22kW) dans une logique de maillage structurée autour des principaux nœuds de communication et pôles générateurs de déplacement.

LA CULTURE AU PLUS PRÈS DE CHACUN

En 2019, la COR continue de mener une politique culturelle s'adressant à tous les habitants et les invitant à rencontrer des artistes, dans toutes les disciplines.

Re-dessignons le Territoire : Paysage(s) et Patrimoine(s), mené dans le cadre de la convention pour le développement de l'éducation aux arts et à la culture avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles, l'Education Nationale, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département du Rhône, continue d'irriguer toutes les communes avec de la danse, des arts plastiques, de l'écriture... A travers la cohésion des acteurs du territoire autour de ce projet culturel, une dynamique forte et sur le long terme continue de se développer. Enfin, la COR est attentive à l'**égalité femmes/hommes** (21 artistes hommes et 20 artistes femmes en 2018-2019).

Pour sa troisième édition, **le Festival Fragments** a proposé cinq spectacles dans cinq communes et a permis aux enfants de deux écoles de rencontrer les équipes artistiques au cours d'ateliers. Une attention particulière est également apportée à l'aspect environnemental : gobelets réutilisables, buvettes en lien avec des associations locales, tri des déchets.



Enfin, l'**Ecole de Musique et de Danse Intercommunale** poursuit son développement en accueillant de nouveaux professeurs et élèves ainsi qu'en créant une activité hors les murs à travers des actions en lien avec la Politique de la Ville et les centres sociaux. Quant au programme de Résidence Musiques actuelles, il a pris une nouvelle dimension dans le cadre d'un partenariat entre le Théâtre de Villefranche, le Théâtre de Tarare et la COR.

RÉDUCTION DE LA FRACTURE NUMÉRIQUE

• **140 ateliers numériques** dans 19 communes, pour 633 participants. Des ateliers en direction des demandeurs d'emploi ont également été organisés à Cours (13 séances, 5 personnes reçues en moyenne) et Tarare (6 séances en accès-libre pour 22 personnes) et 6 ateliers thématiques pour 24 personnes).

Un atelier informatique a enfin été organisé au centre social de Tarare dans le cadre de la Politique de la Ville, ainsi que des modules auprès de l'ADAPEI du Rhône à Thizy les Bourgs.

L'ambition de la COR reste de proposer une saison culturelle de qualité et au plus près de tous les habitants (souvent dans des lieux non dédiés), à des prix abordables. La **réouverture du Théâtre de Tarare** a permis d'enrichir les propositions faites aux spectateurs grâce aux programmations complémentaires de la Ville de Tarare et de la COR, renforçant ainsi le maillage du territoire et le rayonnement d'un équipement culturel de proximité.

Les scolaires constituent un public important, à travers des spectacles et des ateliers gratuits, organisés directement dans les établissements.

Un effort a été fait afin d'accueillir de nouveaux publics au **Musée Barthélemy Thimonnier**, notamment dans le cadre de la Politique de la Ville.



ATELIERS

Dans le cadre des semaines du Vivre Ensemble du mardi 12 au samedi 30 novembre, organisées par la Ville de Tarare en partenariat avec la CGET et la COR, la COR a animé des ateliers sur la laïcité et la communication au collège Laurencin à Tarare.



Un développement responsable

Sur le territoire, le développement responsable rejoint l'objectif de développement économique durable. Dans ce domaine, la collectivité s'interroge tout particulièrement sur les habitudes économiques et les modes de consommation et de production, pour tendre vers des pratiques locales plus raisonnées et respectueuses de l'environnement.

ACTIONS EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE LOCALE

La COR anime toujours, avec le Conservatoire des Espaces Naturels et la Chambre d'Agriculture, le PAEC du Beaujolais, qui a été lancé en 2016 et est prévu jusqu'en 2022 à l'échelle du Beaujolais Vert élargi. En 2019, les trois partenaires ont décidé d'une nouvelle action visant une meilleure connaissance et la valorisation des fleurs et plantes présentes dans les prairies permanentes. Pour se faire, ils proposent, chaque mois, au journal l'Information Agricole de diffuser un article sur ces fleurs et plantes mettant en avant leurs caractéristiques et leur intérêt. Devant l'intérêt de ces articles, l'édition régionale du journal les diffuse à son tour.

Collecte des plastiques agricoles usagés.

Mardi 16 avril à Saint-Marcel-l'Éclairé et mercredi 17 à Saint-Nizier-d'Azergues, 86 agriculteurs ont participé à la collecte des plastiques agricoles organisée par la COR. Leur participation a permis de récolter plus de 35 tonnes de plastiques agricoles qui sont ensuite récupérés et valorisés par l'organisme Adivalor.

Vers un projet alimentaire territorial. Sur la base d'un diagnostic sur l'agriculture et les circuits courts réalisé en 2018, et toujours impliquée dans des projets collaboratifs avec les réseaux de territoire du Massif Central, la COR poursuit ses réflexions sur l'alimentation. La COR s'est engagé pour deux ans dans le programme **TERRALIM : nouveaux modes de productions agricoles et développement des circuits courts** avec 5 autres territoires, dans ce cadre. Ce programme a pour vocation de développer et promouvoir les chaînes de valeurs : la COR a choisi de se concentrer sur deux actions phares : l'installation de maraichers et la structuration d'une filière viande locale et biologique.

Au soutien des circuits courts. Afin de développer les circuits courts sur son territoire, la COR a mis en place deux actions de promotion à destination des producteurs et des restaurateurs.

Les producteurs qui le souhaitent ont pu profiter gracieusement de la réalisation d'un panneau de pré-enseigne pour signaler l'emplacement de leur exploitation. 45 fermes pratiquant la vente directe ont bénéficié de cette action.

La COR a également mis à disposition des restaurateurs volontaires des sets de table indiquant les coordonnées et les produits des exploitations qui souhaitent y figurer.



ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

En 2019, la COR a concentré son action en faveur de l'économie de proximité sur la digitalisation du commerce local et l'expérimentation de nouveaux modes de distributions favorisant la consommation locale. Ainsi, deux nouveaux services ont été créés sur le territoire, avec le soutien financier et technique de la COR :

- Une conciergerie d'entreprises mutualisée. Porté par le club d'entreprises Tararévolution, ce nouveau service permet aux salariés des entreprises du territoire de commander leurs produits et services depuis une plateforme numérique, chez leurs commerçants locaux. Les produits leur sont ensuite livrés directement sur leur lieu de travail. Ce service innovant en milieu rural permet d'éviter des déplacements, mais aussi de favoriser la consommation locale tout en facilitant l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle. Le service est expérimenté sur le sud du territoire depuis septembre 2019.

IMPLANTATION ET ZONES D'ACTIVITÉS

À travers sa compétence de développement économique, la COR poursuit différents objectifs durables. Le développement et l'aménagement de zones d'activités sur l'ensemble du territoire donne accès à des emplois de proximité.

Lors de la création et l'aménagement de parcs d'activités, l'environnement est au cœur du développement. Pour chaque zone aménagée, et comme le prévoient les textes législatifs, des études environnementales ainsi que des dossiers Loi sur l'eau sont réalisés afin de limiter les impacts sur l'environnement. La préservation des milieux naturels est un impératif, ainsi que l'intégration et la préservation des trames vertes et bleues dans les projets.

La COR travaille également avec les entreprises désireuses de s'implanter sur son territoire afin que celles-ci intègrent des engagements forts en matière de développement durable et de respect de l'environnement.

Depuis 2015, la COR travaille également activement à la réhabilitation de friches industrielles, notamment sur les communes de Tarare, Cours et Amplepuis, pour permettre l'accueil de nouvelles activités en requalifiant des sites anciens et dégradés. La réhabilitation de ces friches, le plus souvent polluées et avec des sols imperméabilisés, passe fréquemment par des actions de dépollution. A noter qu'un cheminement doux reliant les communes de Joux et de Tarare viendra s'intégrer au sein de la requalification de l'entrée ouest de la Ville de Tarare.

Par ailleurs, depuis 2017, la COR a lancé une politique de déploiement de candélabres photovoltaïques.

- Une place de marché locale, portée par la fédération des commerçants et artisans Atout Commerce. Cette place de marché numérique réunit les produits et services des 180 commerçants adhérents. Les habitants du territoire peuvent commander sur la plateforme leurs produits et les récupérer en magasin ou les faire livrer à domicile.

Par ailleurs, la COR a poursuivi son action d'aide à la performance énergétique des locaux commerciaux, dans le cadre de son aide financière à la rénovation des locaux. Depuis 2016, ce sont donc :

➤ **26 commerçants aidés**

➤ **15 876,50 € d'aide accordée**

➤ **78 656 € de travaux réalisés**

La COR édite en décembre 2019 un guide "développement durable" à l'attention des commerçants et artisans. Téléchargeable sur le site internet de la COR, ce guide a vocation à aider et accompagner les commerçants dans une démarche vertueuse de transition écologique et énergétique.



Dans le cadre de l'aide à l'investissement immobilier des entreprises, la COR a également soutenu les entreprises locales à se développer.

En 2019, des subventions équivalentes à 462.982 euros ont été votées, permettant à 7 entreprises du territoire de rénover ou agrandir ses locaux et ainsi de créer 16 nouveaux emplois.

CRÉATION D'UN TIERS-LIEU À TARARE

En 2019, après avoir participé à l'opération "Lieux d'interconnexion" avec le Massif Central, la COR a acté la création d'un tiers-lieu à Tarare.

Au premier semestre 2019, une mission d'émergence confiée à la foncière ETIC a permis de **construire autour du projet une communauté d'usagers, d'entreprises et de porteurs de projets.**

Quatre ateliers de co-construction ont été organisés en début d'année sur les espaces, le plan des usages, la gouvernance, les publics visés et l'identité du lieu. Cette communauté a ainsi co-construit avec la COR les différents espaces qui vont être rassemblés dans le tiers-lieu pour imaginer un lieu hybride, favorisant les rencontres, l'initiative et le développement local.

Le tiers-lieu est également un outil de développement économique durable, ayant vocation à accueillir des entreprises et initiatives dans les domaines du numérique, de la transition écologique et de l'innovation sociale. A ce titre, la COR a travaillé avec l'Aderly et Ronalpia pour préparer la prospection autour de ces enjeux.

Le tiers lieu accueillera en outre la conciergerie d'entreprises mutualisée, créée en 2019 dans le même objectif : apporter de nouveaux services et de nouveaux modes de vivre et travailler sur le territoire, pour un territoire durable.

Le tiers-lieu de Tarare, situé au 2^{ème} étage des Teintureries disposera sur 885m² de :

- › un espace de coworking
- › une Microfolie
- › un fablab
- › des bureaux
- › des salles de formation, réunions
- › une salle de créativité pour activités ou séminaires
- › une agora pour les conférences

La mission a également permis de construire le modèle économique et le fonctionnement du tiers-lieu.

En parallèle, 2019 a vu également se concrétiser le futur aménagement du tiers-lieu avec le rendu de l'architecte missionné sur le projet. **Une visite virtuelle du tiers-lieu est ainsi disponible sur le site internet de la COR, en attendant l'ouverture prévue en septembre 2020.**

Le marché de travaux a été lancé le 3 décembre, et il sera possible de suivre les avancées du chantier sur le site internet de la COR.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Etat, par la Dotation de Soutien à l'investissement Local, ont accordé leur soutien au tiers-lieu en 2019.



Prendre soin de son environnement et ses ressources

LA COLLECTE ET LA GESTION DES DÉCHETS

La collecte et la gestion des déchets répondent de manière globale aux enjeux du développement durable, que ce soit sur le volet sensibilisation, avec la création d'événements et d'ateliers à destination des habitants, ou sur le volet collecte et gestion des déchets, par une recherche constante d'exemplarité progressive dans les pratiques.



Du 01/01 au
30/09/ 2019



(hors collecte de papier pour les administrations publiques du territoire, qui est valorisée par un autre intermédiaire)

En 2019 (chiffres arrêtés au 30 septembre 2019), dans le cadre de sa politique de collecte et gestion des déchets, la COR a poursuivi ses actions :

› **343 composteurs individuels** ont été distribués.

› **Animations pour le geste du tri :**

- 682 enfants ont bénéficié d'une animation sur la thématique des déchets, leur tri et leur réduction.
- 1.016 personnes ont bénéficié d'une animation autour des déchets lors de divers événements, en porte-à-porte, dans des foyers de vie, sur les marchés, dans les centres sociaux...

› Les animations ont toutefois diminué de manière importante en 2019, la mise en place de la nouvelle collecte latérale sur le secteur nord ayant fortement mobilisé le personnel du service.

› **Semaine de la réduction des déchets** (du 16 au 24 novembre) : des animatrices étaient présentes sur les marchés du territoire pour répondre à toutes les questions des usagers sur la gestion des déchets, le recyclage, les bonnes astuces pour réduire sa production de déchets.

› Distribution d'outils de communication (livret anti-gaspi, sacs de pré-collecte, règles de tri) dans les mairies.

› **Déchets verts** : La COR propose de donner un exutoire local pour ses déchets verts collectés en déchèterie. Pour ce faire, deux plateformes de stockage des déchets verts existent. Les déchets sur la plateforme sont rassemblés, stockés puis font l'objet de campagne de broyage pour être finalement utilisés comme co-compost.

2.684 tonnes de déchets verts ont ainsi été collectées en 2019.



L'environnement, la biodiversité et les ressources naturelles de la COR subissent les impacts liés à l'urbanisation et aux changements climatiques. Cela peut affecter la santé, la qualité de vie des habitants mais plus largement l'attractivité économique et touristique du territoire.



LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

En matière d'assainissement, un certain nombre de travaux de mise en conformité ont été réalisés ou lancés en 2019 pour réduire l'apport en eaux claires parasites dans les réseaux de collecte des eaux usées comme, par exemple, à La Ville à Cours, Chemin du Miollan à Vindry-sur-Turdine, ou au bourg d'Affoux.

La réhabilitation de la station d'épuration des Sauvages est à l'étude afin de respecter les exigences réglementaires.

Le diagnostic des réseaux d'assainissement est en cours à Valsonne pour déterminer la localisation des intrusions d'eaux claires parasites et établir un programme de travaux d'élimination.

Le service assainissement mène également des actions de sensibilisation des pétitionnaires sur la gestion des eaux pluviales à la parcelle lors de l'instruction des demandes d'urbanisme à l'échelle de la COR.

Les actions de réduction des consommations énergétiques vont se poursuivre avec la mise en place de panneaux photovoltaïques sur la plateforme de compostage des boues de la STEP d'Amplepuis.

Enfin, suite au renouvellement du marché du contrat de délégation du service d'assainissement collectif, **la COR a demandé à SUEZ un bilan énergétique sur le périmètre, d'utiliser deux véhicules électriques, de réaliser**

un bilan carbone et de proposer des moyens de réduire les consommations énergétiques du service.

En 2019, la COR a poursuivi l'animation des opérations de réhabilitation de l'assainissement non collectif, afin de faire bénéficier, aux propriétaires d'installations défectueuses présentant des risques pour l'environnement et/ou la salubrité publique, des aides financières existantes. 16 réhabilitations ont ainsi été réalisées en 2019, soit désormais 93 installations réhabilités sur le territoire de la COR grâce aux programmes d'aides de l'Agence de l'Eau depuis 2016.

ZONE DES MONNERIES

Depuis 2017 la COR porte un plan de gestion de la zone humide des Monneries située à Poule les Echarmeaux, confié au Conservatoire d'Espace Naturel Rhône-Alpes. Compte-tenu des enjeux du site, et notamment la crainte d'un assèchement de la zone humide, une étude hydrologique a été lancée en 2019. Cette année, un travail de création d'outils pédagogiques a aussi été lancé.

LE LAC DES SAPINS, UN EXEMPLE DE GESTION DURABLE

En 2019, la gestion durable du site du Lac des Sapins, qui accueille plus de 500.000 visiteurs par an, s'est prolongée grâce à la gestion différenciée, permettant un entretien écologique des espaces verts. Chaque espace du site est pris en compte dans ses spécificités afin de le gérer au plus près de ses besoins et d'éviter ainsi l'utilisation d'insecticides et pesticides.

La tonte grâce à un berger local et environ 150 moutons a également été réalisée, permettant d'éviter l'utilisation de matériel thermique.

L'Office du tourisme du Lac des Sapins met en valeur les ressources du territoire dans une optique de préservation et de découverte par le développement de nombreux événements, circuits et animations respectueux de l'environnement.



Guidés par des pratiques éco-responsables

En interne, la COR s'appuie sur des pratiques éco-responsables. Les pratiques liées au développement durable induisent de nombreux changements : méthodes de travail collectives, coproduction et mise en place d'une stratégie d'amélioration continue, dans le cadre également du label Cltergie qui prend en considération les efforts internes de la collectivité dans son évaluation.

› L'équipement informatique

En 2019, plusieurs actions se sont déployées avec pour objectif principal la réduction des consommations énergétiques et des fournitures pour la COR :

- › Poursuite de la suppression d'imprimantes individuelles au profit de l'utilisation exclusive des copieurs.
- › Equipement en double écran de plusieurs services afin de réduire les impressions notamment lors de la comparaison entre deux fichiers.
- › Poursuite du renouvellement des PC d'ancienne génération, plus économes.
- › Revalorisation des déchets informatiques par l'intermédiaire d'une filiale spécifique.
- › L'utilisation de la salle virtuelle, permettant de limiter les déplacements et d'organiser des réunions en visio-conférence, s'est poursuivie en 2019.
- › Priorisation des interventions en prise de main à distance pour limiter les déplacements.
- › Stabiliser l'informatique dans les écoles afin de réduire les pannes et donc les interventions sur site.
- › Etude de remplacement des salles serveurs COR et ville de Tarare par une seule
- › Passage de quelques utilisateurs en client léger moins économe avec la solution TSE
- › Réutilisation de matériels obsolètes en apportant des modifications de leur configuration
- › Organisation des interventions afin de minimiser les déplacements
- › Mise en place de FAX dématérialisés (FAX to mail) pour les communes

› Faire progresser les pratiques internes

Au quotidien, la COR poursuit ses efforts et la mise en œuvre de pratiques responsables :

- › Limitation des déplacements
- › Utilisation au maximum des modes doux (vélo, marche à pied...)
- › Limitation et optimisation de l'usage du papier
- › Gestion des fournitures administratives au plus près des besoins
- › Généralisation de l'usage des eco-cups lors des manifestations culturelles, touristiques...
- › Communication sur les sites de co-voiturage lors des manifestations.

Aussi en 2019, la COR a optimisé l'utilisation de papier recyclé et privilégié les produits verts pour l'achat de certaines fournitures administratives. Les circuits courts et produits locaux sont enfin plébiscités pour les réceptions.

› Commande publique et communication responsable

Dans sa politique d'achat de consommables comme dans sa politique de marchés publics, la COR poursuit ses efforts en matière de développement durable en attribuant des critères « développement durable » et des clauses « d'insertion sociale » quasi-systématiques. Dans le cadre des marchés liés à l'assainissement et à la voirie, les entreprises de travaux répondent à la démarche de développement durable attendue: matériaux durables, bilan carbone, tri et gestion des déchets, recyclage.

› De nombreuses actions de communication ont été menées sur les sujets du développement durable afin d'informer la population de l'action de la COR et de l'inciter à prendre le relais. Un guide des marchés a été réédité, en mettant en avant la saisonnalité des produits afin de privilégier les circuits courts. Aussi, un guide photovoltaïque a été réalisé et mis à disposition sur le site internet (pas d'impression). Les moyens de transport les plus propres sont fréquemment rappelés lors de l'organisation d'événement. À ce titre, un groupe Facebook de covoiturage a été instauré à l'occasion de l'UTBV, afin que les participants puissent s'organiser entre eux.

› **Par souci de cohérence avec ces pratiques, ce rapport Développement durable 2019 n'a pas été imprimé et ne sera disponible qu'en version numérique, consultable par tous, habitants, élus et agents de la collectivité.**

Conclusion

L'année 2019 a été l'occasion de poursuivre les nombreuses politiques engagées par la COR en faveur du développement durable. Le Plan Climat Air Energie Territorial, document de référence en collaboration avec l'État, est ainsi entré dans sa phase de mise en oeuvre et traduit des engagements forts de la COR, notamment la réduction de 20 % de sa consommation énergétique et l'augmentation de la part des énergies renouvelables à 28 % des consommations réalisées, d'ici 2030. Le lancement de l'élaboration d'un Schéma Directeur de l'Energie, l'adhésion à ATMO, observatoire de la qualité de l'air en Auvergne Rhône-Alpes, ou l'obtention du label Citergie, qui salue l'engagement de la COR en matière de climat et d'énergie, sont d'autres prolongements administratifs de cet engagement.

Mais c'est aussi et surtout sur le terrain que la COR s'est montrée particulièrement active dans tous les domaines, en premier lieu desquels les énergies renouvelables en impulsant ou concrétisant des projets d'envergure, à l'image des réseaux de chaleur, des unités de méthanisation ou des installations

photovoltaïques sur les bâtiments publics. Les économies d'énergies ne sont pas en reste, via des efforts conséquents mis en place pour la rénovation de l'habitat, à travers des aides directes aux habitants ou à des grands programmes de rénovation urbaine. Mais c'est en fait dans toutes ses compétences et politiques menées que la collectivité traduit son engagement dans le développement durable : en promouvant les circuits courts, en mettant en place les conditions d'une mobilité plus douce, en menant une politique de la ville active afin d'inclure tout un chacun dans la société, en proposant des animations culturelles partout sur le territoire et à des tarifs permettant à tous d'en bénéficier...

Cette inclusion du développement durable dans toutes les problématiques auxquelles elle est confrontée transparait d'ailleurs dans le Projet de Territoire de la COR. Ce document de référence, achevé en 2019 après de nombreux mois de travail et de concertation avec les différents acteurs du territoire, l'affirme sans détour : la transition énergétique et écologique est LE fil rouge du Projet de Territoire de la COR.



Communauté d'agglomération
de l'**Ouest Rhodanien**



www.ouestrhodanien.fr

